AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0559
FR0012633360-FS0175

1er mars 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CELLNOVO GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2017, la société HealthCare Partners VIII, L.P. (47 Thorndike Street, Ste. B1, Cambridge, MA 02141, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds HealthCare Ventures VIII, L.P. dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 février 2017, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CELLNOVO GROUP et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la distribution des actions CELLNOVO GROUP qui étaient détenues par les fonds HealthCare Ventures VIII, L.P. au profit de ses investisseurs.

[1] HealthCare Partners VIII, LLC (*Limited Liability Company)*, agit en qualité de « *general partner* » de HealthCare Partners VIII, L.P. (*Limited Partnership*) agissant lui-même en qualité de « *general partner* » du fonds HealthCare Ventures VIII, L.P.